

Collectif Travailleur.euse.s Précaires et Chômeur.euse.s de Poitiers

Qu'est-ce qu'un travailleur précaire ?

Une personne qui peut être dans une situation d'emploi - ou pas -
avec une rémunération insuffisante pour vivre dignement.
C'est l'incertitude du lendemain !

vacataire

intérimaire

parent au foyer

étudiant.e

intermittent.e

saisonnier

temps partiel

bénévole

...

Aujourd'hui, en France, nous sommes plus de 6 millions de chômeurs, chômeuses, travailleurs et travailleuses précaires à composer avec ces situations. Bien trop souvent, les institutions et les médias nous renvoient à nos responsabilités individuelles alors que la quantité et la qualité des emplois disponibles sont insignifiantes devant notre nombre et que seul 16% des emplois en attente le sont faute de candidat.

Un autre regard est nécessaire :

Cette situation est une responsabilité collective de la société.

Nous, travailleuses et travailleurs précaires, chômeuses et chômeurs exigeons le retrait de la réforme de l'assurance chômage et l'abandon de la réforme des retraites, des contre-réformes qui résultent de la même logique libérale.

AG MARDI 10 MARS à 18H, LIEU à CONFIRMER

(POUR PLUS D'INFOS CONTACTEZ NOUS PAR MAIL)

**MANIFESTATION MARDI 31 MARS à 14H,
PORTE DE PARIS à POITIERS**

**ACTION CONTRE LA REFORME DU CHÔMAGE
MERCREDI 01^{ER} AVRIL**

La réforme du chômage en cours

L'assurance chômage est un droit que l'on cotise en travaillant :
c'est une forme de salaire différé !

Depuis le 1^{er} novembre 2019 :

- période de référence pour le calcul des indemnités **écourcée (de 28 à 24 mois)**
- durée d'emploi pour ouvrir des droits **augmentée (de 4 à 6 mois)**
- **condition de rechargement des droits durcies**, passant de 150 à 910 heures travaillées
- durcissement des contrôles des chômeurs (doublement des contrôles et des conditions de radiation)

A partir du 1^{er} avril 2020 :

- Modification du calcul des indemnités (prise en compte de l'ensemble des jours entre le premier et dernier contrat de la période de référence incluant les jours non travaillés = des indemnités plus petites) Ce qui remettrait en question la manière de travailler de beaucoup de personnes.

Ne pas jeter sur la voie publique s.v.p.

Exemples

 Nadia	a travaillé: 1 mois sur 2 pendant 2 ans était payée: 1 425 €/mois travaillé
AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 1 065 €/mois pendant 12 mois	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 705 €/mois pendant 24 mois

Toutes les sommes s'entendent en net. Sources: Unédif, Solidarités nouvelles face au chômage.

 Daniel	a travaillé: 2 mois au chômage: 18 mois a retravaillé: 4 mois salaire: SMIC
AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 936 €/mois pendant 6 mois	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 282 €/mois pendant 24 mois

Toutes les sommes s'entendent en net. Sources: Unédif, Solidarités nouvelles face au chômage.

 Sarah	a travaillé: 1 mois sur 2 pendant 2 ans 1 425 €/mois travaillé a retrouvé: un mi-temps 730 €/mois
AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 385 €/mois en complément de son salaire	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 0€

Toutes les sommes s'entendent en net. Sources: Unédif, Solidarités nouvelles face au chômage.

Exemples issus du site Mediapart.fr

Qui sommes nous ?

Nous sommes un collectif de travailleuses et travailleurs précaires et chômeuses et chômeurs de Poitiers. Nous avons la volonté de nous rassembler afin de pouvoir être représenté.e.s dans les mouvements de contestation de la réforme des retraites.

Parce que en tant que précaires nous serons les plus touché.e.s : unissons-nous contre les attaques du patronat et de l'État !

Pour nous contacter : tpcp.collectif@mailo.com

Collectif Travailleur.euse.s Précaires et Chômeur.euse.s de Poitiers

Qu'est-ce qu'un travailleur précaire ?

Une personne qui peut être dans une situation d'emploi - ou pas -
avec une rémunération insuffisante pour vivre dignement.
C'est l'incertitude du lendemain !

vacataire

intérimaire

parent au foyer

étudiant.e

intermittent.e

saisonnier

temps partiel

bénévole

...

Aujourd'hui, en France, nous sommes plus de 6 millions de chômeurs, chômeuses, travailleurs et travailleuses précaires à composer avec ces situations. Bien trop souvent, les institutions et les médias nous renvoient à nos responsabilités individuelles alors que la quantité et la qualité des emplois disponibles sont insignifiantes devant notre nombre et que seul 16% des emplois en attente le sont faute de candidat.

Un autre regard est nécessaire :
Cette situation est une responsabilité collective de la société.

Nous, travailleuses et travailleurs précaires, chômeuses et chômeurs exigeons le retrait de la réforme de l'assurance chômage et l'abandon de la réforme des retraites, des contre-réformes qui résultent de la même logique libérale.

AG MARDI 10 MARS à 18H, LIEU à CONFIRMER
(POUR PLUS D'INFOS CONTACTEZ NOUS PAR MAIL)

**MANIFESTATION MARDI 31 MARS à 14H,
PORTE DE PARIS à POITIERS**

**ACTION CONTRE LA REFORME DU CHÔMAGE
MERCREDI 01^{ER} AVRIL**

La réforme du chômage en cours

L'assurance chômage est un droit que l'on cotise en travaillant :
c'est une forme de salaire différé !

Depuis le 1^{er} novembre 2019 :

- période de référence pour le calcul des indemnités **écourcée (de 28 à 24 mois)**
- durée d'emploi pour ouvrir des droits **augmentée (de 4 à 6 mois)**
- **condition de rechargement des droits durcies**, passant de 150 à 910 heures travaillées
- durcissement des contrôles des chômeurs (doublement des contrôles et des conditions de radiation)

A partir du 1^{er} avril 2020 :

- Modification du calcul des indemnités (prise en compte de l'ensemble des jours entre le premier et dernier contrat de la période de référence incluant les jours non travaillés = des indemnités plus petites) Ce qui remettrait en question la manière de travailler de beaucoup de personnes.

Exemples

 Nadia	a travaillé: 1 mois sur 2 pendant 2 ans était payée: 1 425 €/mois travaillé	 Daniel	a travaillé: 2 mois au chômage: 18 mois a retravaillé: 4 mois salaire: SMIC	 Sarah	a travaillé: 1 mois sur 2 pendant 2 ans 1 425 €/mois travaillé a retrouvé: un mi-temps 730 €/mois
AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 1 065 €/mois pendant 12 mois	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 705 €/mois pendant 24 mois	AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 936 €/mois pendant 6 mois	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 282 €/mois pendant 24 mois	AVANT LA RÉFORME Pôle emploi lui aurait versé 385 €/mois en complément de son salaire	APRÈS LA RÉFORME Pôle emploi lui versera 0€

Exemples issus du site Mediapart.fr

Qui sommes nous ?

Nous sommes un collectif de travailleuses et travailleurs précaires et chômeuses et chômeurs de Poitiers. Nous avons la volonté de nous rassembler afin de pouvoir être représenté.e.s dans les mouvements de contestation de la réforme des retraites.

Parce que en tant que précaires nous serons les plus touché.e.s : unissons-nous contre les attaques du patronat et de l'État !

Pour nous contacter : tpcp.collectif@mailo.com